

PLAN LOCAL D'URBANISME

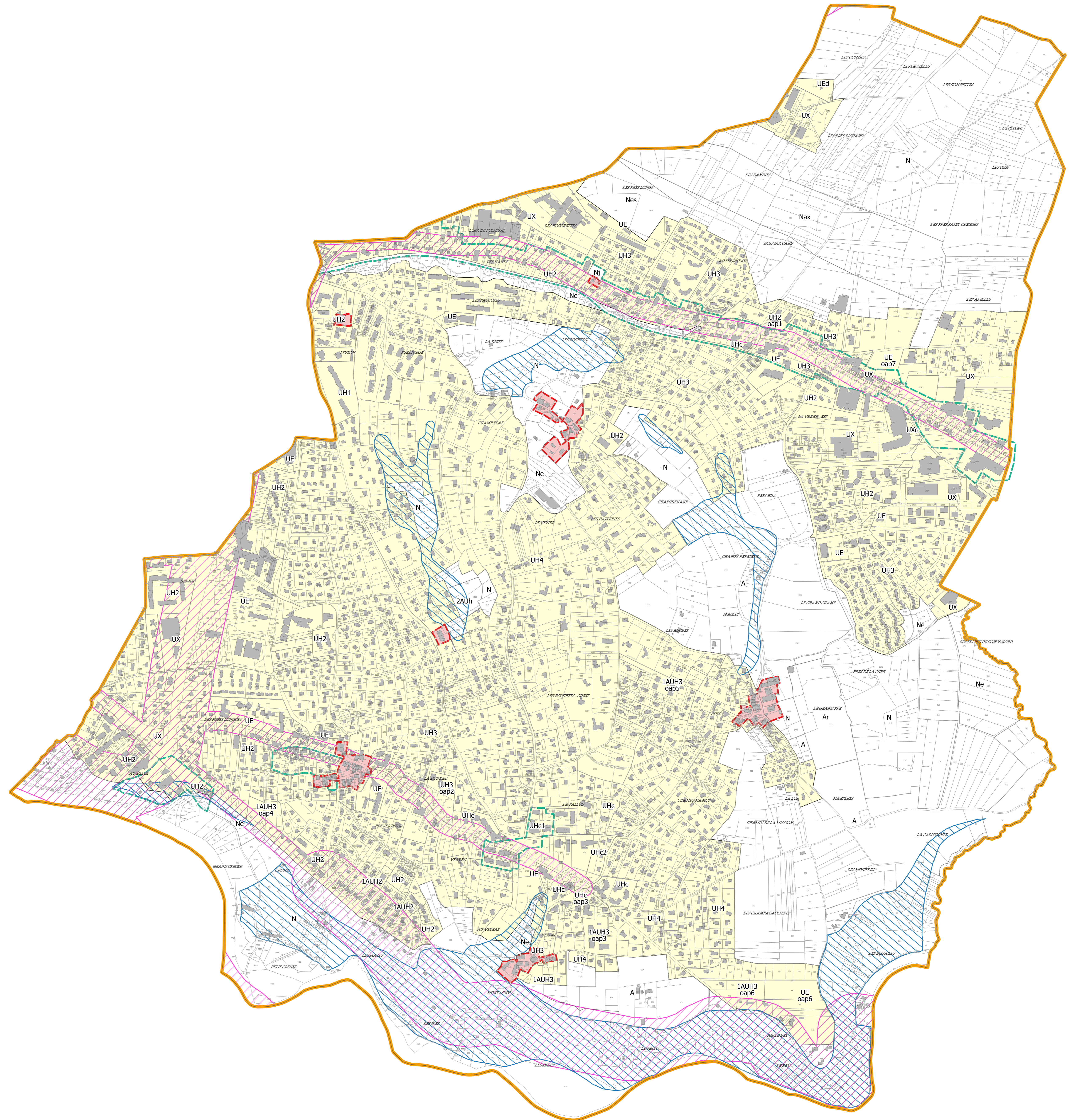
4.2 Document graphique
annexe informatif

Modification no 2

Echelle 1/5000

Plan comportant :
Le PLU approuvé le 7 décembre 2015
La modification simplifiée n°1 approuvée le 14 mai 2019
La modification n°1 approuvée le 29 novembre 2021
La mise en compatibilité DPU du 4 août 2022
La modification n°2 du 15 juillet 2024

BURN 2024
Conception de la carte : Service commun SIG
Source cadastre : DDTF



Zones urbaines

- Zones urbanisées à dominante d'habitat
- UHC Secteur de confortement des fonctions au sein des centralités de la commune (dont UHcoap3 "Les Poses", soumis à OAP, ainsi que UHc1 au centre-bourg au sein duquel un dispositif plus dense a été mis en place et UHc2 ayant vocation à dynamiser le centre-bourg)
 - UH11 Secteur de densité plus importante (au centre-bourg)
 - UH22 Secteur de dynamisation du centre-bourg, ayant vocation à développer le commerce de proximité et intégrant une part de logements abordables
 - UH1 Secteur à dominante d'habitat de forte densité
 - UH2 Secteur à dominante d'habitat dense (dont soumis à OAP UH2oap1 à "Bas-Monthoux")
 - UH3 Secteur à dominante d'habitat de moyenne densité (dont soumis à OAP UH3oap2 à "la Bonnaz")
 - UH4 Secteur à dominante d'habitat de faible densité
- Zones urbanisées à vocation d'équipements publics et collectifs
- UE Zone urbanisée à vocation d'équipements publics et/ou d'intérêt collectif (dont soumis à OAP UEoap6 à "Corbaix" et UEoap7 "Les Petits-Prés")
 - UEd Secteur de gestion de la déchetterie
- Zones urbanisées à vocation d'activités économiques
- UX Zone urbanisée à vocation d'activités économiques
 - UXc Secteur de gestion et confortement des activités économiques y compris commerciales

Zones à urbaniser

- Zones à urbaniser à vocation d'habitat
- 1AUH2 Secteur à vocation d'habitat dense
 - 1AUH3 Secteur à vocation d'habitat de moyenne densité (dont soumis à OAP 1AUH3oap3 au lieu-dit "Les Poses", 1AUH3oap4 au lieu-dit "Les Chiens", 1AUH3oap5 au lieu-dit "Les Bouchets Est", 1AUH3oap6 à "Corbaix")
- Zone d'urbanisation future
- 2AUH1 Secteur à urbaniser à vocation d'habitat de moyenne densité ("La Motte-Sud")

Zones agricoles

- A Zone agricole
- Ar Secteur d'apport de matériaux inertes

Zones naturelles

- N Zone naturelle
- Nax Secteur de gestion des infrastructures aéroportuaires
- Ne Secteur de gestion et de développement des équipements publics et/ou d'intérêt collectif
- Nes Secteur de gestion et de développement des équipements publics sportifs et de plein air
- Ni Secteur de gestion des jardins familiaux

Autres

- Périmètres à l'intérieur desquels s'applique le Droit de Prémption Urbain (D.P.U)
- Zones délimitées en application de l'article L.430.1 du CU à l'intérieur desquelles s'appliquent les dispositions relatives au permis de démolir
- Périmètres à l'intérieur desquels l'autorité compétente peut sursolir à statuer en application de l'article L.111.10 du CU
- Zone soumise à un risque d'exposition au plomb
- Périmètre de prescriptions d'isolement acoustique des infrastructures de transports terrestres

A titre d'information

- Zone à risque géotechnique connu